

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 mai 2024

### **France Travail et LADOM réaffirment leur complémentarité au service de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi d'outre-mer**

**A l'occasion de leur déplacement respectif en Guadeloupe, Thibaut Guilluy, Directeur Général de France Travail et Saïd Ahamada, Directeur Général de LADOM ont renouvelé leur partenariat, pour accompagner l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, en facilitant leur accès à la formation dans l'Hexagone.**

En 2013, ce partenariat renforcé s'est traduit par la signature d'un premier accord-cadre qui a permis de partager les objectifs en matière de sécurisation des parcours de formation en mobilité.

Puis, un deuxième accord-cadre a été signé en 2021 posant les bases d'une collaboration renforcée. Cet accord a également permis d'organiser en particulier :

- le transfert de LADOM à France Travail de l'achat des formations relevant du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP) et des rémunérations des stagiaires associées à ce dispositif ;
- une période transitoire de prescription des formations en mobilité partagée entre LADOM et France travail, afin de préparer le passage en 2024 à la prescription unique par ce dernier.

Le retour d'expérience a permis de valider le recentrage des deux opérateurs sur leurs compétences respectives, à savoir :

- France Travail sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi : conseil, prescription, prise en charge de la formation et insertion professionnelle
- LADOM sur l'accompagnement du volet mobilité de la formation : préparation, mise en place des aides financières à la mobilité, sécurisation du parcours en mobilité.

**L'accord-cadre 2024 / 2026 entérine ainsi un changement de modèle profond visant à améliorer l'offre de service en faveur des demandeurs d'emploi ultramarins et positionne clairement ce partenariat au profit du développement économique et social des territoires ultramarins.**

#### **À propos de France Travail :**

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : <http://www.francetravail.org/accueil/>

#### **CONTACTS PRESSE**

LADOM - Laura Bourgninaud – [laura.bourgninaud@ladom.fr](mailto:laura.bourgninaud@ladom.fr)

France Travail - Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – [anne-sophie.maille@francetravail.fr](mailto:anne-sophie.maille@francetravail.fr)